

🔴 Réglementation de la formation professionnelle : obligations, financements et dispositifs à jour

Appréhender la réglementation de la formation et intégrer les dernières réformes à ses pratiques

Code
510049

Durée
3 jours / 21 heures

Tarif Inter*
2 187 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Responsables formation - Chargés formation - Assistants formation - Responsables des ressources humaines - Gestionnaires RH - Collaborateurs de la fonction RH - Toute personne en charge de la gestion de la formation

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Cette formation est éligible au CPF dans le cadre du bloc 6 du Titre Chargé(e) RH (RNCP 35878)

Une animation structurée, vivante et experte, fondée sur l'actualité réglementaire

Études de cas et retours d'expérience tout au long de la formation

Synthèses régulières pour faciliter l'appropriation des enjeux

La co-construction d'un plan d'action personnalisé à partir des réalités des participants

Un support complet remis à chaque participant, incluant les dernières évolutions légales

Aucun jeu inutile : tout est au service de la compréhension, de l'application et de la sécurisation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant

Objectifs pédagogiques

- Identifier les règles légales applicables en matière de formation professionnelle
- Sécuriser les pratiques de gestion de la formation dans l'entreprise
- Maîtriser les principales sources de financement et leurs conditions d'accès (CPF, PTP, plan, alternance, etc.)
- Appliquer les bonnes pratiques pour répondre aux obligations liées à la formation des salariés
- Construire un plan d'action personnalisé pour adapter ou fiabiliser les dispositifs internes

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Comprendre le cadre légal et les acteurs clés

- Évolution du droit de la formation : la loi de 2018 mise en perspective, les décrets et jurisprudences récentes
- Gouvernance : France Compétences, OPCO, Transitions Pro
- Certification Qualiopi : obligations pour qui et pourquoi, périmètre et audits
- Synthèse collective : validation individuelle des éléments les plus éclairants

Maîtriser les règles de financement de la formation professionnelle

- Contribution unique, versements volontaires et obligations conventionnelles
- Financement du plan de développement des compétences
- Prise en charge des dispositifs alternance (apprentissage, professionnalisation, Pro-A)
- Atelier "to do list" : les éléments à valider auprès des financeurs et les applications à mettre en œuvre dans mon entreprise

l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Analyser les dispositifs d'accès à la formation

- Construire le plan de développement des compétences : les bonnes questions à se poser et les modalités de mise en œuvre
- Règles relatives à l'entretien professionnel et respecter ses obligations de formation
- Intégrer les différents dispositifs à son investissement formation : construire une stratégie CPF, comprendre l'intérêt du Projet de Transition Professionnelle (PTP) et de Transitions Collectives
- Dispositif démissionnaire
- Atelier "to do list" : les modifications à apporter à la pratique de mon entreprise et les points de vigilance à remonter

Sécuriser les pratiques RH et formation

- Définition légale de l'action de formation et son impact opérationnel ?
- Quelles règles pour : AFEST, FOAD, bilans de compétences, VAE ?
- Sanctions, contrôles, audit OPCO et obligations employeurs ?
- Atelier "to do list" : les repères à partager en interne et les processus à mettre en place

Construire sa feuille de route interne

- Identification des écarts et points de vigilance
- Rédaction d'un plan d'actions à mettre en œuvre
- Conseils personnalisés selon le contexte de chaque entreprise
- Synthèse : partage des actions individuelles à mettre en œuvre

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit sur votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, mettez en œuvre vos engagements dans votre contexte professionnel et bénéficiez du soutien de votre formateur via les coups de pouce.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 15-16-17 Sep. 2026
- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

A DISTANCE

- 15-16-17 Sep. 2026
- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

BORDEAUX

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

CHAMBERY

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

GRENOBLE

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

LILLE

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

LYON

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

MARSEILLE

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

NANTES

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

NICE

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

NIORT

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

PAU

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

RENNES

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

ROUEN

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

STRASBOURG

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

TOULOUSE

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

TOURS

- 14-15-16 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 1-2-3 Déc. 2026

